

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
Un an	6 mois	La ligne.....500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F
Mali 20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe.....38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Frais d'expédition.....13.000 F			

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

05 mai 2026 Décret n°2026-0262/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2023-0159/PT-RM du 16 mars 2023 portant nomination de Conseillers techniques au Secrétariat général du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau.....**p.386**

Décret n°2026-0263/PT-RM portant abrogation du Décret n°2025-0007/PT-RM du 09 janvier 2025 portant nomination au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau.....**p.386**

Décret n°2026-0264/PT-RM portant abrogation du Décret n°2025-0150/PT-RM du 03 mars 2025 portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau.....**p.387**

05 mai 2026 Décret n°2026-0265/PT-RM portant nomination de l'Inspecteur en Chef à l'Inspection de l'Equipeement et des Transports.....**p.387**

Décret n°2026-0266/PT-RM portant nomination au Ministère des Transports et des Infrastructures.....**p.388**

Décret n°2026-0267/PT-RM portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Société de Patrimoine Ferroviaire.....**p.389**

Décret n°2026-0268/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable.....**p.389**

Décret n°2026-0269/PT-RM portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux.....**p.390**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

05 mai 2026 Décret n°2026-0270/PT-RM fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales dans le domaine de la Jeunesse.....p.391

Décret n°2026-0271/PT-RM fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales dans le domaine des Sports.....p.393

Annonces et communications.....p.395

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2026-0262/PT-RM DU 05 MAI 2026 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2023-0159/PT-RM DU 16 MARS 2023 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2023-0159/PT-RM du 16 mars 2023 portant nomination au Secrétariat général du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2023-0159/PT-RM du 16 mars 2023, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Birama DIOURTE**, N°Mle 0118-035.F, Ingénieur de l'Industrie et des Mines.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Tiemoko TRAORE**

DECRET N°2026-0263/PT-RM DU 05 MAI 2026 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2025-0007/PT-RM DU 09 JANVIER 2025 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINSTRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2025-0007/PT-RM du 09 janvier 2025 portant nomination au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2025-0007/PT-RM du 09 janvier 2025, relatif à la nomination de Monsieur **Amadou DEMBELE**, Vétérinaire, **Chef de Cabinet**, de Monsieur **Yaya TRAORE**, Journaliste, **Chargé de Mission** et de Monsieur **Abdoulaye DOUCOURE**, Gestionnaire en Marketing, d'**Attaché de Cabinet** au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau, sont abrogées

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Tiemoko TRAORE**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Tiemoko TRAORE**

**DECRET N°2026-0264/PT-RM DU 05 MAI 2026
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2025-
0150/PT-RM DU 03 MARS 2025 PORTANT
NOMINATION DE CHARGES DE MISSION AU
CABINET DU MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE
L'EAU**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2025-0150/PT-RM du 03 mars 2025 portant
nomination au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2025-0150/PT-RM du 03 mars 2025, relatif à la nomination de Madame **LY Fatoumata KONE**, Ingénieur, de Monsieur **Moussa Oumar SOW**, Juriste, de Monsieur **Drissa SAMAKE**, Ingénieur et de Monsieur **Gaoussou Chérif KEITA**, Ingénieur, tous en qualité de Chargés de mission au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0265/PT-RM DU 05 MAI 2026
PORTANT NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN
CHEF A L'INSPECTION DE L'EQUIPEMENT ET
DES TRANSPORTS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°09-037 du 19 novembre 2009 portant création
de l'Inspection de l'Equipelement et des Transports ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les
taux des indemnités et primes allouées au personnel de
contrôle du Contrôle général des Services publics et des
Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°09-634/P-RM du 30 novembre 2009 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de
l'Inspection de l'Equipelement et des Transports ;

Vu le Décret n°09-640/P-RM du 30 novembre 2009
déterminant le cadre organique de l'Inspection de
l'Equipelement et des Transports ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Monsieur **Youssouf DEMBELE**, N°Mle 0109.170-G, Administrateur civil, est nommé **Inspecteur en Chef** à l'Inspection de l'Equipeement et des Transports.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre des Transports et des
Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO**

**DECRET N°2026-0266/PT-RM DU 05 MAI 2026
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DES
TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Sont nommés, au Ministère des Transports et des Infrastructures, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Madame **DIALLO Mariam TOURE**, N°Mle 0107.215-K, Ingénieur de l'Information ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Amadou SANGHO**, Juriste ;
- Monsieur **Mamadou CAMARA**, Spécialiste en Gestion du Transport aérien ;
- Madame **MAIGA Bintou ALIOU**, N°Mle 0132.596-C, Administrateur civil ;
- Monsieur **Mamadou DEME**, Ingénieur en Génie civil ;
- Monsieur **Mohamed OULD MAMOUNY**, N°Mle 0153.676-G, Journaliste-Communicateur.

Attaché de Cabinet :

- Madame **DICKO Mariam TANGARA**, Diplômée en Agroéconomie ;

Secrétaire particulier :

- Madame **Nassoum SIDIBE**, N°Mle 941.41-G, Attaché d'Administration.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre des Transports et des
Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO**

**DECRET N°2026-0267/PT-RM DU 05 MAI 2026
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE
DE PATRIMOINE FERROVIAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Acte Uniforme de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
(OHADA) relatif au droit des Sociétés commerciales et du
Groupement d'intérêt économique ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°91-014/P-CTSP du 18 mai 1991,
modifiée, fixant les principes fondamentaux de l'organisation
et du fonctionnement des Etablissements publics à
Caractère industriel, et commercial et des Sociétés d'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°2017-015/P-RM du 13 mars 2017
portant création de la Société de Patrimoine Ferroviaire
du Mali ;

Vu le Décret n°2023-0060/PT-RM du 02 février 2023
portant approbation des Statuts modifiés de la Société de
Patrimoine Ferroviaire du Mali ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Salia FOMBA, représentant du
ministre chargé des Domaines, est nommé **membre** du
Conseil d'Administration de la Société de Patrimoine
Ferroviaire du Mali (SOPAFER-Mali SA).

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2023-
0465/PT-RM du 28 août 2023 portant nomination des
membres du Conseil d'Administration de la Société de
Patrimoine Ferroviaire du Mali, en ce qui concerne
Monsieur **Adama Amadou COULIBALY**, sera enregistré
et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre des Transports et des
Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO**

**DECRET N°2026-0268/PT-RM DU 05 MAI 2026 PORTANT
NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié,
fixant les règles générales d'organisation et de
fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié,
fixant les conditions d'emploi et de rémunération des
membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la
République, du Secrétariat général de la Présidence de la
République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets
ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés, au Cabinet du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, en qualité de :

Chargés de mission :

- Monsieur **Diakaridja YOSSI**, N°Mle 0106.194-A, Professeur de l'Enseignement secondaire ;
- Madame **Héloïse DOUYON**, Juriste ;
- Madame **DEMBELE Assitan DIALLO**, Ingénieur Agronome ;
- Monsieur **Cheick Oumar TRAORE**, Anthropologue ;
- Madame **Fatoumata TOURE**, Professeur.

Attaché de Cabinet :

- Madame **Mariam BORO**, Sociologue ;

Secrétaire particulier :

- Madame **Fanta CAMARA**, Comptable/Secrétaire.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Environnement, de
l'Assainissement et du Développement
durable,
Madame DOUMBIA Mariam TANGARA**

**DECRET N°2026-0269/PT-RM DU 05 MAI 2026
PORTANT NOMINATION DE CHARGES DE
MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE LA
JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, GARDE
DES SCEAUX**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés, **Chargés de mission** au Cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :

- Monsieur **Mahamadou GUINDO**, Juriste ;
- Madame **Mariam Diamo SANOGO**, Juriste.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**DECRET N°2026-0270/PT-RM DU 05 MAI 2026
FIXANT LE DETAIL DES COMPETENCES
TRANSFEREES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DE LA
JEUNESSE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°98-063 du 17 décembre 1998 portant création de la Direction nationale de la Jeunesse ;

Vu la Loi n°2011-036 du 15 juillet 2011 déterminant les ressources fiscales des Communes, des Cercles et des Régions ;

Vu la Loi n°2011-049 du 28 juillet 2011 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2023-002 du 13 mars 2023 portant modification de la Loi n°2012-003 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;

Vu la Loi n°2023-003 du 13 mars 2023 portant modification de la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant Code des Collectivités ;

Vu la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création de Circonscriptions administratives en République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création de Collectivités territoriales en République du Mali ;

Vu le Décret n°09-583/P-RM du 29 octobre 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le Décret n°09-698/P-RM du 29 décembre 2009 portant création des Directions régionales et des services subrégionaux de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le Décret n°2023-0587/PT-RM du 11 octobre 2023 fixant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau du District de Bamako et dans les Arrondissements qui le composent ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0181/PT-RM du 01 avril 2026 portant désignation du Porte-parole du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : Le présent décret fixe le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Communes, Régions et District de Bamako dans le domaine de la Jeunesse.

CHAPITRE II : AU NIVEAU COMMUNE

Article 2 : La Commune exerce les compétences ci-dessous indiquées dans le domaine de la Jeunesse :

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes de développement économique, social et culturel d'intérêt communal en cohérence avec la Politique nationale de la Jeunesse ;
- la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets d'animation des Collectivités éducatives et des Foyers de Jeunes ;
- le renforcement des capacités des Jeunes à travers la formation et l'insertion socioéconomique ;
- l'encadrement des Jeunes ;
- la promotion de la citoyenneté en milieu jeune ;

- la promotion de la santé reproductive des Jeunes et la prévention de la Lutte contre les maladies du VIH et du SIDA en milieu jeune ;
- la participation à la célébration des journées commémoratives de la Jeunesse ;
- la mise à jour du répertoire des Associations de Jeunesse ;
- la réalisation, l'équipement, l'entretien et l'exploitation des Collectivités éducatives et des Foyers des Jeunes ;
- la mise à jour du répertoire des infrastructures de Jeunesse ;
- le recrutement du personnel d'appui pour les services de la Collectivité Commune ;
- la formation du personnel des services de la Collectivité Commune.

CHAPITRE III : AU NIVEAU REGION OU DISTRICT DE BAMAKO

Article 3 : La Région ou le District de Bamako exerce les compétences ci-dessous indiquées dans le domaine de la Jeunesse :

- l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes de développement économique, social et culturel d'intérêt régional en cohérence avec la Politique nationale de la Jeunesse ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement en matière d'insertion socio-économique des Jeunes ;
- le suivi de la création des associations de Jeunesse ;
- l'encadrement des Jeunes ;
- l'encadrement des Jeunes à travers le Service national des Jeunes (SNJ) ;
- la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets d'animation dans les Centres de promotion des Jeunes (CPJ) ;
- la mise à jour du répertoire des Associations de Jeunesse ;
- la réalisation, l'équipement, l'entretien et l'exploitation des Centres de promotion des Jeunes ;
- la mise à jour du répertoire des infrastructures de Jeunesse ;
- le recrutement du personnel d'appui pour les services de la Collectivité Région ou District ;
- la formation du personnel des services de la Collectivité Région ou District.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 4 : Les infrastructures et équipements de Jeunesse sont dévolus aux Collectivités Communes, Régions ou District de Bamako par décision du Gouverneur de Région ou du District, après avis des services techniques de la Jeunesse.

Article 5 : Les Collectivités territoriales exercent leurs compétences spécifiques dans le respect des textes régissant le domaine de la Jeunesse et des prérogatives des services techniques de l'Etat en la matière.

Article 6 : Les Collectivités territoriales bénéficient de l'appui-conseil des services déconcentrés régionaux et subrégionaux du Ministère chargé de la gestion et de l'animation des activités de Jeunesse.

Article 7 : L'Etat met annuellement à la disposition des Collectivités territoriales les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des compétences transférées.

Article 8 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°2016-0913/P-RM du 06 décembre 2016 fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales dans le domaine de la Jeunesse.

Article 9 : Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement et le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Jeunesse et des Sports,
chargé de l'Instruction civique et de la
Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation, Porte-parole du
Gouvernement,
Général de Brigade Issa Ousmane COULIBALY**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**DECRET N°2026-0271/PT-RM DU 05 MAI 2026
FIXANT LE DETAIL DES COMPETENCES
TRANSFEREES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES DANS LE DOMAINE DES
SPORTS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°96-050 du 16 octobre 1996 portant principes
de constitution et de gestion du domaine des Collectivités
territoriales ;

Vu la Loi n°97-007 du 13 janvier 1997 portant création de
la Direction nationale des Sports et de l'Education
physique;

Vu la Loi n°2011-036 du 15 juillet 2011 déterminant les
ressources fiscales des Communes, des Cercles et des
Régions ;

Vu la Loi n°2011-049 du 28 juillet 2011 portant principes
fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion
et du contrôle des services des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2023-002 du 13 mars 2023 portant modification
de la Loi n°2012-003 du 23 janvier 2012 portant principes
fondamentaux de l'organisation administrative du
territoire ;

Vu la Loi n°2023-003 du 13 mars 2023 portant modification
de la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les
conditions de la libre administration des Collectivités
territoriales ;

Vu la Loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant Code des
Collectivités ;

Vu la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création de
Circonscriptions administratives en République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création de
Collectivités territoriales en République du Mali ;

Vu le Décret n°09-583/P-RM du 29 octobre 2009 portant
création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la
Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports;

Vu le Décret n°09-698/P-RM du 29 décembre 2009 portant
création des Directions régionales et des services
subrégionaux de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le Décret n°2023-0587/PT-RM du 11 octobre 2023
fixant les conditions de nomination et les attributions des
Représentants de l'Etat au niveau du District de Bamako
et dans les Arrondissements qui le composent ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0181/PT-RM du 01 avril 2026 portant
désignation du Porte-parole du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : Le présent décret fixe le détail des
compétences transférées de l'Etat aux Collectivités
territoriales Communes, Régions et District de Bamako
dans le domaine des Sports.

CHAPITRE II : AU NIVEAU COMMUNE

Article 2 : La commune exerce les compétences ci-dessous
indiquées dans le domaine des Sports :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans et
programmes de Développement du Sport d'intérêt
communal en cohérence avec la Politique nationale de
Développement du Sport ;
- la promotion du Sport dans les structures scolaires relevant
des compétences de la Commune ;
- la promotion du Sport de masse, traditionnel, corporatif
et pour les personnes en situation de handicap ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des conventions
communales avec des partenaires dans le domaine des
Sports ;
- la promotion de la lutte contre le dopage dans le domaine
des Sports ;
- la création et la gestion des Centres d'animation sportive;
- la réalisation, l'équipement, l'entretien et la gestion des
infrastructures et installations sportives de la catégorie C
et D ;
- la mise à jour du répertoire des infrastructures sportives ;
- le recrutement du personnel d'appui pour les activités
sportives ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans
le domaine du Sport.

**CHAPITRE III : AU NIVEAU REGION OU
DISTRICT DE BAMAKO**

Article 3 : La Région ou le District de Bamako exerce les
compétences ci-dessous indiquées dans le domaine des
Sports :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans et
programmes de Développement du Sport d'intérêt régional
en cohérence avec la Politique nationale de Développement
du Sport ;

- la promotion du Sport dans les structures scolaires relevant des compétences de la Région ou du District ;
- la promotion du Sport de masse, traditionnel, corporatif et pour les personnes en situation de handicap ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des conventions régionales avec des partenaires dans le domaine des Sports;
- la promotion de la lutte contre le dopage dans le domaine des Sports ;
- la création et la gestion des centres d'animation sportive;
- la réalisation, l'équipement, l'entretien et la gestion des infrastructures et installations sportives de la catégorie B ;
- la mise à jour du répertoire des infrastructures sportives;
- le recrutement du personnel d'appui pour les activités sportives ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine des Sports.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 4 : Les infrastructures et équipements de sport sont dévolus aux collectivités Communes, Régions ou du District de Bamako par décision du Gouverneur de Région ou du District, après l'avis des services techniques des sports.

Article 5 : Les Collectivités territoriales exercent leurs compétences spécifiques dans le respect des textes régissant le domaine des sports et des prérogatives des services techniques de l'Etat en la matière.

Article 6 : Les Collectivités territoriales bénéficient de l'appui-conseil des services déconcentrés régionaux et subrégionaux du ministère chargé de la gestion et de l'animation des activités sportives.

Article 7 : L'Etat met à la disposition des Collectivités territoriales les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des compétences transférées.

Article 8 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°2017-0511/P-RM du 12 juin 2017 fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales dans le domaine des Sports.

Article 9 : Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la construction citoyenne, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement et le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Jeunesse et des Sports,
chargé de l'Instruction civique et de la
Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation, Porte-parole du
Gouvernement,
Général de Brigade Issa Ousmane COULIBALY**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS



Etats financiers au 31 décembre 2025

ATLANTIC MICRO FINANCE FOR AFRICA MALI

AMIFA MALI

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Poste	Actif	Montant brut	Amort./Prov.	Déc. 2025	Déc. 2024
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 719 779 999	-	1 719 779 999	1 290 167 798
A10	Valeur en caisse	575 131 406	-	575 131 406	591 613 995
A11	Billets et monnaies	575 131 406		575 131 406	591 613 995
A12	Comptes ordinaires débiteurs	641 042 688		641 042 688	198 553 803
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	500 000 000	-	500 000 000	500 000 000
A2H	Dépôts à terme constitués	500 000 000		500 000 000	500 000 000
A2I	Dépôts de garantie constitués				
A2J	Autres dépôts constitués				
A3A	Comptes de prêts				
A3B	Prêts à moins d'un an				
A3C	Prêts à terme				
A60	Créances rattachées	3 605 905		3 605 905	-
A70	Prêts en souffrances				
	Prêts immobilisés				
A71	Prêts en souffrance de 6mois au plus				
A72	Prêts en souffrance de plus de 6mois à 12mois au plus				
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24mois au plus				
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	21 843 607 125	670 189 761	21 173 417 364	19 142 845 174
B2D	Crédit à court terme	9 660 356 375		9 660 356 375	10 574 187 269
B2N	Comptes ordinaires				
B30	Crédit à moyen terme	10 477 952 746		10 477 952 746	7 524 990 799
B40	Crédit à long terme	534 315 045		534 315 045	283 657 203
B65	Créances rattachées	167 053 397		167 053 397	167 787 535
B70	Crédits en souffrance	1 003 929 562	670 189 761	333 739 800	592 222 367
	Crédit immobilisés	144 111 016		144 111 016	302 508 482
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	139 088 467	47 084 732	92 003 734	188 696 127
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	395 651 486	299 481 681	96 169 805	101 017 757
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	325 078 593	323 623 348	1 455 245	1
M00	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	145 907 756	-	145 907 756	194 006 568
C10	Titres de placement				
C30	Comptes de stocks	14 878 880	-	14 878 880	16 160 502
C31	Stocks de meuble				

C32	Stocks de marchandises				
C33	Stocks de fournitures	14 878 880		14 878 880	16 160 502
C34	Autres stocks et assimilés				
C40	Débiteurs divers	82 043 108		82 043 108	112 638 789
C55	Créance rattachées				
C56	Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat				
C59	Valeurs à rejeter				
C6A	Compte d'ordre et divers	48 985 768	-	48 985 768	65 207 277
C6B	Comptes de liaison				
C6C	Comptes de différence de conversion				
C6G	Comptes de régularisation actif	46 466 930		46 466 930	64 670 164
C6Q	Comptes transitoires				
C6R	Comptes d'attente actif	2 518 838		2 518 838	537 113
D01	VALEURS IMMOBILISEES	3 997 972 116	1 540 631 355	2 457 340 761	1 546 557 736
D1A	Immobilisations financières				
D10	Prêts et titres subordonnés				
D1E	Titres de participation				
D1L	Titres d'investissement				
D1S	Dépôts et cautionnements	7 171 670		7 171 670	7 171 670
D23	Immobilisations en cours	223 315 427		223 315 427	60 400 924
D24	Incorporelles				
D25	Corporelles				
D30	Immobilisations d'exploitation	1 939 635 777	1 540 631 355	399 004 422	342 027 075
D31	Incorporelles	131 963 265	115 520 395	16 442 870	11 875 749
D36	Corporelles	1 807 672 512	1 425 110 960	382 561 552	330 151 326
D40	Immobilisations hors exploitation	1 827 849 242	-	1 827 849 242	1 136 958 067
D41	Incorporelles				
D45	Corporelles				
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	1 827 849 242	-	1 827 849 242	1 136 958 067
D46	Incorporelles				
D47	Corporelles	1 827 849 242		1 827 849 242	1 136 958 067
D50	Crédit-bail et opérations assimilées				
D51	Crédit-bail				
D52	L.O.A.				
D53	Location-vente				
D60	Créances rattachées				
D70	Créances en souffrance				
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus				
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES				
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé				
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé				
	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS				
E90	TOTAL DE L'ACTIF	27 707 266 996	2 210 821 116	25 496 445 880	22 173 577 276

Poste	Passif	Déc. 2025	Déc. 2024
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	7 000 000 000	7 000 000 000
F1A	Comptes ordinaires créditeurs		
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	7 000 000 000	7 000 000 000
F2B	Dépôts à terme reçus	7 000 000 000	7 000 000 000
F2C	Dépôts de garantie reçus		
F2D	Autres dépôts reçus		
F3A	Comptes d'emprunts	-	-
F3E	Emprunts à moins d'un an		
F3F	Emprunt à terme	-	-
F50	Autres sommes dues aux institutions financières	0	0
F55	Ressources affectées		
F60	Dettes rattachées	0	0
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	12 486 530 243	10 173 911 958
G10	Comptes ordinaires créditeurs	6 157 464 011	4 877 841 380
G15	Dépôts à terme reçus	2 975 000 000	3 015 075 102
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial		
G30	Autres dépôts de garantie reçus	3 354 066 232	2 280 977 156
G35	Autres dépôts reçus		
G60	Emprunts		
G70	Autres Sommes dues		
G90	Dettes rattachées	- 0	18 320
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	1 655 986 471	1 197 966 623
H10	Versements restant à effectuer		
H40	Créditeurs divers	1 577 497 082	1 154 939 452
H6A	Comptes d'ordre et divers	78 489 389	43 027 171
H6B	Comptes de liaison	-	-
H6G	Compte de régularisation-passif	22 018 838	25 980 092
H6C	Comptes de différences de conversion		
H6P	Comptes d'attente-passif	56 470 551	17 047 079
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIOND FINANCIERES		
K20	Titres de participation		
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	4 353 929 165	3 801 698 695
L10	Subventions d'investissement		
L20	Fonds affectés		
L21	Fonds de garantie		
L22	Fonds d'assurance		
L23	Fonds de bonification		
L24	Fonds de sécurité		
L25	Autres fonds		
L27	Fonds de crédit		
L30	Provisions pour risques et charges	190 722 882	136 340 433
L31	Provisions pour charges de retraite	171 338 868	116 956 419
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature		
L33	Autres provisions pour risques et charges	19 384 014	19 384 014
L35	Provisions réglementées		
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme		
L37	Provisions spéciales de réévaluation		
L41	Emprunt et titres émis subordonnés		
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés		
L45	Fonds pour risques financiers généraux		
L50	Primes liées au capital		
L55	Réserves		
L56	Réserve générale		
L57	Réserves facultatives		
L58	Autres réserves		
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations		
L60	Capital	5 147 290 000	5 147 290 000

L61	Capital appelé	5 147 290 000	5 147 290 000
L62	Capital non appelé		
L65	Fonds de dotation		
L70	Report à nouveau (+ou-)	- 1 481 931 738	- 1 614 801 290
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ou-)	497 848 022	132 869 552
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	497 848 022	132 869 552
L82	Excédent ou déficit de l'exercice		
L90	TOTAL DU PASSIF	25 496 445 880	22 173 577 276

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Poste	Charges	Déc. 2025	Déc. 2024
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	510 588 402	558 262 776
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-	1 427 433
R1B	Organe financier		
R1C	Caisse centrale		
R1D	Trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants	-	1 427 433
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	502 600 000	538 168 860
R1N	Dépôts à terme reçus	502 600 000	538 168 860
R1P	Dépôts de garantie reçus		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur comptes d'emprunts	-	11 641 752
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an		
R2G	Intérêts sur emprunts à terme	-	11 641 752
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts	-	-
R2Z	Commissions	7 988 402	7 024 731
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	293 826 749	262 157 107
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	293 085 573	262 157 107
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	98 158 459	81 775 032
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	194 927 114	180 382 075
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial		
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus		
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus		
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	741 176	-
	MARGES D'INTERÊT BENEFICIAIRE	3 907 396 329	3 354 692 269
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	804 415 151	820 419 883
R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES		
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses		
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL et OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur opérations de crédit-bail		
R5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés		
R6A	CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE		
R6B	Perte sur opérations de change		
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN		
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		

R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou clients		
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestations de services financiers		
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE		
R7B	Moins-values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière		
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES		
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	3 907 396 329	3 354 692 269
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS		
	PRODUIT FINANCIER NET	3 907 396 329	3 354 692 269
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
R8G	Achats de marchandises		
R8J	Stocks vendus		
R8L	Variations positives de stocks de marchandises		
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 858 459 737	2 438 313 481
S02	FRAIS DE PERSONNEL	1 341 972 562	1 170 800 110
S03	Salaires et traitements	1 126 896 162	976 137 124
S04	Charges sociales	209 938 067	189 712 986
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	5 138 333	4 950 000
S1A	IMPÔTS ET TAXES	109 277 906	79 121 681
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLPOITATION	1 407 209 269	1 188 391 690
S2B	Services extérieurs	356 839 031	318 011 903
S2C	Redevances de crédit-bail		
S2D	Loyers	150 747 444	150 961 409
S2F	Charges locatives et de copropriété	12 907 784	8 010 776
S2H	Entretien et réparations	51 549 230	41 820 078
S2J	Primes d'assurance	120 449 515	102 699 161
S2K	Etudes et recherches		
S2M	Frais de formation du personnel	21 185 058	14 269 604
S2L	Divers	-	250 875
S3A	Autres services extérieurs	573 244 101	581 521 092
S3B	Personnels extérieurs à l'institution	87 672 213	78 943 797
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	52 382 247	100 064 198
S3E	Publicité, publications et relations publiques	10 907 210	2 376 080
S3G	Transports de biens	9 035 520	6 692 920
S3J	Transports collectifs du personnel		
S3L	Déplacements, missions et réceptions	51 815 724	58 898 458
S3M	Achats non stockés de matières et fournitures	183 742 710	204 893 085
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	177 688 477	129 652 554
S3P	Divers	-	-
S4A	Charges diverses d'exploitation	477 126 137	288 858 695
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs simi	48 389 512	47 917 442
S4D	Indemnités de fonction versées		
S4I	Frais de tenue d'assemblée	-	-
S4K	Moins-value de cession sur immobilisations		
S4L	Sur immobilisations corporelles et incorporelles		
S4M	Sur immobilisations financières		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière		
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	428 736 625	240 941 253
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		

T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	100 960 676	108 426 864
T53	Dotations aux amortissements de charges à répartir		
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	100 960 676	108 426 864
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation		
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 925 724 568	2 237 026 118
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	1 481 378 596	1 892 742 983
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	580 061 628	918 705 201
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 6 mois à 12 mois au plus	478 449 625	548 841 433
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 12 mois à 24 mois au plu	422 867 343	425 196 349
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actifs		
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	54 382 449	45 156 420
T6J	Dotations aux provisions réglementées		
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes des provisions	389 963 523	299 108 203
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	18 513
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLE	1	17 432 667
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	335 817 224	109 384 546
L80	EXCEDENT	497 848 022	132 869 552
T84	TOTAL CHARGES	6 523 225 379	5 863 873 111

Poste	Produits	Déc. 2025	Déc. 2024
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	29 806 819	30 334 664
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	4 704 239	4 800 447
V1B	Organe financier		
V1C	Caisse centrale		
V1D	Trésor public		
V1E	CCP		
V1F	Banques et correspondants		
V1H	Etablissements financiers		
V1I	SFD		
V1K	Autres institutions financières		
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	25 102 580	25 374 217
V1Q	Intérêts sur Dépôts à terme constitués	25 102 580	25 374 217
V1R	Intérêts surs Dépôts de garantie constitués		
V1S	Intérêts sue Autres dépôts constitués		
V2A	Intérêts sur comptes de prêts		
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		
V2G	Intérêts sur prêts à terme		
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts	-	20 000
V2T	Commissions	-	140 000
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	4 588 279 984	4 084 089 871
V3B	Intérêts sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	2 819 600 808	2 569 349 743
V3G	Autres crédits à court terme	1 499 869 144	1 640 097 736
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	1 247 776 088	882 118 730
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	71 955 577	47 133 277
V3R	Autres intérêts	313 610 031	180 341 277
V3T	Divers intérêts	313 610 031	180 341 277
V3X	Commissions	1 455 069 145	1 334 398 851
	MARGES D'INTERET DEFICITAIRE		
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	4 618 086 803	4 114 424 535
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERES		

V4C	Produits et profits sur titre de placement		
V4E	Produits sur opérations diverses		
V4F	Commissions		
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés		
V5D	Dividende et produits assimilés sur titre de participation		
V5F	Produits et profit sur titres d'investissement		
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL et OPERATIONS ASSIMILEES		
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail		
V5J	Loyers		
V5K	Reprises de provisions		
V5L	Plus-values de cession		
V5M	Autres produits		
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5P	Loyers		
V5Q	Reprises de provisions		
V5R	Plus-values de cession		
V5S	Autres produits		
V5T	Produits sur opérations de location-vente		
V5V	Loyers		
V5W	Reprises de provisions		
V5X	Plus-values de cession		
V5Y	Autres produits		
V6A	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGES		
V6B	Gains sur opérations de change		
V6C	Commissions		
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN		
V6K	Produits sur engagements de financements donnés aux institutions financières		
V6L	Produits sur engagements de garantie donnés institutions financières		
V6N	Produits sur engagements de financements donnés aux membres, clients ou bénéf		
V6P	Produits sur engagements de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients		
V6Q	Produits sur engagements sur titres		
V6R	Produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produit sur les opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
V6V	Produits sur les moyens de paiement		
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers		
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE		
V7B	Plus-values sur cession déliements d'actifs		
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière		
V7D	Divers produits d'exploitation financière		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES		
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS		
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	AUTRES CHARGES FINANCIERS NETTES		
	CHARGE FINANCIERE NETTE		
	VENTE		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	VENTES DE MARCHANDISES		
V8D	VARIATIONS NEGATIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES		
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	12 678 494	-
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION		
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues		
W4G	Plus-values de cession		
W4H	Sur immobilisations incorporelles et corporelles	12 678 494	

W4J	Sur immobilisations financières		
W4K	Revenus des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière		
W4M	Charges refacturées		
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
W4P	Autres transferts de charges		
W4Q	Autres produits divers d'exploitation		
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SBVENTIONS D'EXPLOITATION		
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations		
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 811 413 899	1 688 760 959
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	1 811 413 899	1 688 760 959
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	577 870 196	601 372 383
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois à 12 mois au plus	594 718 524	537 707 655
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 12 mois à 24 mois au plus	638 825 179	549 680 921
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs		
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges		
X6J	Récupération sur créances amorties		
X6I	Reprises de provisions règlementées		
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	81 046 183	60 687 617
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		
L80	DEFICIT		
X84	TOTAL PRODUITS	6 523 225 379	5 863 873 111

ETATS ANNEXES

ETAT DES EMPLOIS ET RESSOURCES					DIMF 2005
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI		F : 1/1	
Date d'arrêté : 31/12/2025		D : BA0		M : 1	(En Francs CFA)
P : A		N. S. :			
Code poste	LIBELLES	Brut		Amort / Prov	Montants Nets
	ACTIF			-	-
M01	Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	21 676 553 728		670 189 761	21 006 363 967
B2D	Crédit à court terme	9 660 356 375		-	9 660 356 375
B30	Crédit à moyen terme	10 477 952 746		-	10 477 952 746
B40	Crédit à long terme	534 315 045		-	534 315 045
B70	Crédits en souffrance	1 003 929 562		670 189 761	333 739 800
D50	Crédit-bail et opérations assimilées	-		-	-
D51	Crédit-bail	-		-	-
D52	L.O.A.	-		-	-
D53	Location-vente	-		-	-
D70	Créances en souffrance	-		-	-
	PASSIF				
G02	Dettes l'égard des membres, bénéficiaires ou clients	2 975 000 000		-	2 975 000 000
G15	Dépôts à terme reçus	2 975 000 000		-	2 975 000 000
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	-		-	-
G60	Emprunts	-		-	-
G70	Autres Sommes dues	-		-	-

DETAIL DU COMPTE 6221- PERSONNEL EXTERIEUR A L'INSTITUTION								DIMF 2009
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI				F : 1/ 1		
Date d'arrêté :		31/12/2025		D : BG0		M : 1		(en Francs CFA)
P : A		N. S. : EFFECTIFS (en unités)						
LIBELLE	NATIONAUX	Autres Etats de l'UEMOA	HORS UEMOA	Secteur Primaire	Secteur Secondaire	Secteur Tertiaire	TOTAL	FACTURATION A L'INSTITUTION
1-Cadres supérieurs								
2-Technicien supérieurs et cadres moyens								
3-Technicien, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés								
4-Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	1						1	1 411 764
TOTAL	1	0	0	0	0	0	1	1 411 764
PERMANENTS	77						77	86 260 449
SAISONNIERS								
TOTAL GENERAL	78	0	0	0	0	0	78	87 672 213

ETAT DES CREDITS EN SOUFFRANCE					DIMF 2010
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI			F : 1/ 1
Date d'arrêté :		31/12/2025		D : BA0	M : 1
P : A		N. S. :			(en Francs CFA)
CREDITS EN SOUFFRANCE	A	B	C=A-B	D	E=C-D
	191,192 et 193 292, 293,294 Crédits et Prêts en souffrance	162 et 254 Dépôts de garantie	Solde restant dus	Provisions	Crédits et Prêts en souffrance nets
3 A 6 MOIS					
Crédits comportant au moins une échéance impayé <= à 6 mois	139 088 467	21 376 636	117 711 831	47 084 733	92 003 733
(PROVISION A DOTER : 40 % DU SOLDE RESTANT DU)					
6 A 12 MOIS					
Crédits comportant au moins une échéance impayé > 6 mois à <= 12 mois	395 651 486	21 299 385	374 352 101	299 481 681	96 169 805
(PROVISION A DOTER / 80 % DU SOLDE RESTANT DU)					
12 A 24 MOIS					
Crédits comportant au moins une échéance impayé > 12 mois à <= 24 mois	325 078 593	1 455 246	323 623 348	323 623 348	1 455 246
(PROVISION A DOTER / 100 % DU SOLDE RESTANT DU)					
TOTAL	859 818 546	44 131 267	815 687 279	670 189 762	189 628 784

ETAT: Mali ETAT DES BIENS DONNES EN CREDIT BAIL ET AUTRES OPERATIONS ASSIMILEES DIMF 2006 Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI (En Francs CFA) Date d'arrêté : 31/12/2025 D : BG0 F : 01 P.A N.S: MLI000 M: 1				
LIBELLES	Durée	Montants Bruts	Amortissement/Provision	Montants Nets
CREDIT-BAIL				
Crédit-bail Mobilier				
Crédit-Bail Immobilier				
Crédit-Bail sur actifs incorporels				
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT				
LOCATION-VENTE				
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATION DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES				
TOTAL				

ETAT DES INFORMATIONS ANNEXES				DIMF 2011
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI		F : 1/ 1
Date d'arrêté : 31/12/2025		D : BA0		M : 1
P : A		N. S. :		(en Francs CFA)
LIBELLES				Montant / Effectif
ENCOURS DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE A COURT TERME				0
ENCOURS DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE A MOYEN ET LONG TERME				0
MONTANT TOTAL CONSACRE PAR L'INSTITUTION AUX OPERATIONS AUTRES QUE LES ACTIVITES				0
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES INDIVIDUELS DE L'INSTITUTION				54 352
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES INDIVIDUELS DE SEXE MASCULIN DE L'INSTITUTION				28 934
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES INDIVIDUELS DE SEXE FEMININ DE L'INSTITUTION				25 418
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES PERSONNES MORALES DE L'INSTITUTION				13 469
NOMBRE TOTAL DE GROUPEMENTS BENEFICIAIRES				13 028
NOMBRE TOTAL D'USAGERS BENEFICIAIRES AU SEIN DES GROUPEMENTS				33 693
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES ENTREPRISES				390
NOMBRE TOTAL DES AUTRES TYPES DE PERSONNE MORALE				0
POPULATION CIBLE DE LA CAISSE (OU SON ESTIMATION)				67 821
DEPÔTS A PLUS D'UN AN DE LA CAISSE AUPRES DES INSTITUTIONS FINANCIERES				500 000 000
DEPÔTS A TERME A PLUS D'UN AN DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES AUPRES DE LA CAISSE				2 975 000 000
AUTRES DEPÔTS A PLUS D'UN AN DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES AUPRES DE LA CAISSE				
RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ATTENDUS AU COURS DE L'EXERCICE				28 669 582 492
RECOUVREMENTS SUR PRÊTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE				28 808 647 549

ETAT DES 10 GROS DEBITEURS				DIMF 2012
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI		F : 1/ 1 en FCFA
Date d'arrêté : 31/12/2025		D : BA0		M : 1
P : A		N. S. :		
PRENOMS / NOMS / N° D'IDENTIFICATION	Durée initiale du crédit	Durée restante à couvrir	Montant NET en F.CFA	
M05PRT202500631	13	12	200 000 000	
M05PRT202500682	16	12	200 000 000	
M13PRT202500533	14	12	200 000 000	
M13PRT202500689	14	12	200 000 000	
M05PRT202500367	38	32	154 520 550	
M15PRT202500548	16	14	150 000 000	
M11PRT202500432	16	10	147 229 180	
M03PRT202500685	18	14	140 884 937	
M10PRT202500412	13	8	136 426 751	
M09PRT202500873	20	18	130 000 000	
TOTAL			1 659 061 417	

ETAT DES BIENS DETENUS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION				DIMF 2007
Etat Mali		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI		(en Francs CFA)
Date d'arrêté : 31/12/2025		D : BG0		F : 01 :
P.A		N.SMLI000:		M: 1

POSTES	DUREE	VALEUR D'INVENTAIRE ou VALEUR DE MARCHÉ	NOM	CONCESSIONNAIRE

ETAT DES VALEURS IMMOBILISEES Etat : MALI Date d'arrêté : 31/12/2025 P : A				
ETABLISSEMENT : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI D : BG0 N. S. : F : 1/2 M : 1 DIMF 2015 (en Francs CFA)				
Code poste	LIBELLES	Montants bruts	Amort / Prov	Montants nets
D1A	Immobilisations financières	-	-	-
D1E	Titres de participation	-	-	-
D1L	Titres d'investissement	-	-	-
D1S	Dépôts et cautionnements	7 171 670	0	7 171 670
D23	Immobilisations en cours	223 315 427	0	223 315 427
D24	Incorporelles	0	0	0
D25	Corporelles	0	0	0
D30	Immobilisations d'exploitation	1 939 635 777	1 540 631 355	399 004 422
D31	Incorporelles	131 963 265	115 520 395	16 442 870
D32	Droit au bail	-	-	-
D33	Autres éléments du fonds commercial	-	-	-
D34	Frais d'établissement	-	-	-
D35	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
D36	Corporelles	1 807 672 512	1 425 110 960	382 561 552
D40	Immobilisations hors exploitation	1 827 849 242	0	1 827 849 242
D41	Incorporelles	-	-	-
D42	Droit au bail	-	-	-
D43	Autres éléments du fonds commercial	-	-	-
D44	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
D45	Corporelles	-	-	-
		-	-	-
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	1 827 849 242	-	1 827 849 242
D46	Incorporelles	-	-	-
D47	Corporelles	1 827 849 242	-	1 827 849 242
	Total	3 997 972 116	1 540 631 355	2 457 340 761

ETAT D'AFFECTATION DU RESULTAT Etat : MALI Date d'arrêté : 31/12/2025 P : A			
ETABLISSEMENT : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI D : BH0 N. S. : DIMF 2016 (en Francs CFA)			
Code Poste	LIBELLE	Proposition de répartition	Répartition définitive
L80 L70	Détermination du Résultat à affecter Résultat de l'exercice (+/-) Report à nouveau (+/-) Résultat à affecter	 - 497 848 022	
772 773 774 776 777	Affectation du Résultat bénéficiaire Réserve générale Réserves facultatives Autres réserves Report à nouveau bénéficiaire Autres affectations	 0 0 0 497 848 022 0	 0 0 0 0 0
776 778 779	Affectation du Résultat Déficitaires Report à nouveau déficitaire Prélèvement sur les réserves Autres	 - 	 -

ETAT Mali ETAT DES BIENS DETENUS DANS LE CADRE DE LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI Date d'arrêté : 31/12/2025 D : BG0 N					
DIMF 2008 (en Francs CFA)					
Libellés des Biens inscrits à l'actif frappés de la clause de RP ^a	Objet clause de Réserve	Montants bruts	Calendrier arrêté		Créanciers
			Date d'inscription	Durée de jouissance	

ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE				DIMF 2011-1
Etat : MALI	Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI			F : 1/ 1
Date d'arrêté : 31/12/2025	D : BA0			M : 1
P : A	N. S. :			(en Francs CFA)
LIBELLES				90-91-92-93-95-96-99/ Montant
ENCOURS DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE A COURT TERME				0
ENCOURS DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE A MOYEN ET LONG TERME				0
TOTAL				0

ETAT DE L'ENCOURS TOTAL DES PRÊTS AU DIRIGEANTS, AU PERSONNEL AINSI QU'AUX PERSONNES LIEES				DIMF 2013
Etat : MALI	Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI			F : 1/ 1
Date d'arrêté : 31/12/2025	D : BA0			M : 1
P : A	N. S. :			(en Francs CFA)
PRENOMS/NOMS/N° D'IDENTIFICATION				ENCOURS DES PRÊTS BRUTS
				0
				0
TOTAL				0

ETAT DES RESSOURCES AFFECTEES ET DES CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES				DIMF 2014
Etat : MALI	Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI			F : 1 / 1
Date d'arrêté : P : A	31/12/2025	D : BA0 N. S. :	M : 1 (en Francs CFA)	
LIBELLES	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	TOTAL
RESSOURCES AFFECTEES				0
CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES				0
dont crédits en souffrance				
TOTAL	0	0	0	

ETAT DES RESSOURCES AFFECTEES ET DES CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES								DIMF 2018
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI						F : 1/ 1
Date d'arrêtè :		31/12/2025		D : BG0		M : 1		
P : A				N. S. :		(en Francs CFA)		
Biens réévalués	Date de réévaluation	Nature de réévaluation		Méthode de Réévaluation		Valeur avant Réévaluation (1) (VCN)	Valeur Réévaluée	Ecart de Réévaluation (2) - (1)
		Libre	Légale	Indiciaire	Coûts actuels			
								0
								0
								0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	

ARTICLE 44 : ETAT DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

RATIOS PRUDENTIELS	Norme	Déc-25
LIMITATION DES RISQUES AUXQUELS EST EXPOSEE UNE INSTITUTION	MAX. 200%	106%
COUVERTURE DES EMPLOIS A MOYEN ET LONG TERME PAR DES RESSOURCES STABLES	MIN. 100%	151%
LIMITATION DES PRETS AUX DIRIGEANTS ET AU PERSONNEL AINSI QU'AUX PERSONNES LIEES	MAX. 10%	0%
LIMITATION DES RISQUES PRIS SUR UNE SEULE SIGNATURE	MAX. 10%	5%
NORME DE LIQUIDITE	MIN. 100%	105%
LIMITATION DES OPERATIONS AUTRES QUE LES ACTIVITES D'EPARGNE ET DE CREDIT	MAX. 5%	0%
CONSTITUTION DE LA RESERVE GENERALE	Base X 15% MIN.	0%
NORME DE CAPITALISATION	MIN. 15%	17%
LIMITATION DES PRISES DE PARTICIPATION	MAX. 25%	0%
FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES PARTICIPATIONS	MAX.100%	52%

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

CREDITKASH MALI

BILAN			DIMF 2000	
			CREDITKASH MALI	
Date d'arrêté : 31/12/2025			(EN FCFA)	
P: A				
Code poste	ACTIF	2025 BRUT	AMT/PROV	2024 NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	326 802 391		326 802 391
A10	Valeur en caisse	208 560 197		208 560 197
A11	Billets et monnaies	208 560 197		166 348 852
A12	Comptes ordinaires débiteurs	117 343 866		117 343 866
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	0		0
A2H	Dépôts à terme constitués	0		0
A2I	Dépôts de garantie constitués			
A2J	Autres dépôts constitués	0		0
A3A	Comptes de prêts			
A3B	Prêts à moins d'un an			
A3C	Prêts à terme			
A60	Créances rattachées	898 328		898 328
A70	Prêts en souffrance			1 187 536
	Prêts immobilisés			
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus			
	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois			
A72	au plus			
	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24			
A73	mois au plus			
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	9 585 358 346	157 304 999	9 428 053 347
B2D	Crédits à court terme	6 384 974 693		6 384 974 693
B2N	Comptes ordinaires	20 968 584		20 968 584
B30	Crédits à moyen terme	1 090 576 001		1 090 576 001
B40	Crédits à long terme	0		0
B65	Créances rattachées	209 062 733		209 062 733
B70	Crédits en souffrance	1 879 776 335	157 304 999	1 722 471 336
	Crédits immobilisés	1 107 239 974		1 107 239 974
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	640 558 052	39 523 201	601 034 851
	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois			445 957 317
B72	au plus	70 982 585	56 786 072	14 196 513
	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24			16 287 658
B73	mois au plus	60 995 724	60 995 726	-2
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	437 343 853		437 343 853
C10	Titres de placement			
C30	Comptes de stocks	5 804 765		5 804 765
C31	Stocks de meubles			0
C32	Stocks de marchandises	2 478 000		1 368 500
C33	Stocks de fournitures	3 326 765		408 254
C34	Autres stocks et assimilés			0
C40	Débiteurs divers	12 682 348		12 682 348
C55	Créances rattachées	0		0
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat	0		0
C59	Valeurs à rejeter	0		0
C6A	Comptes d'ordre et divers	418 856 740		418 856 740
C6B	Comptes de liaison	0		0
C6C	Comptes de différence de conversion			
C6G	Comptes de régularisation actif	141 977 506		141 977 506
C6Q	Comptes transitoires			198 264 763
C6R	Comptes d'attente actif	276 879 234		276 879 234
D01	VALEURS IMMOBILISEES	2 782 485 982	370 657 232	2 411 828 750
D1A	Immobilisations financières			
D10	Prêts et titres subordonnés			
D1E	Titres de participation			
D1L	Titres d'investissement			
D1S	Dépôts et cautionnements	1 800 000		1 800 000
D23	Immobilisations en cours	0		0
D24	Incorporelles	0		0
D25	Corporelles	0		0
D30	Immobilisations d'exploitation	687 546 680	370 657 232	316 889 448
D31	Incorporelles	1 022 225	0	1 022 225
D36	Corporelles	686 524 455	370 657 232	315 867 223
				382 320 884

D40	Immobilisations hors exploitation	2 093 139 302	0	2 093 139 302	1 034 760 257
D41	Incorporelles	0	0	0	0
D45	Corporelles	525 381 752	0	525 381 752	267 735 029
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie			0	0
D46	Incorporelles	0	0	0	0
D47	Corporelles	1 567 757 550	0	1 567 757 550	767 025 228
D50	Crédit bail et opérations assimilées				
D51	Crédit - bail				
D52	L,O,A,				
D53	Location - vente				
D60	Créances rattachées				
D70	Créances en souffrance				
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus				
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0	0	0	0
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé				
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0	0	0	0
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS				
E90	TOTAL DE L'ACTIF	13 131 990 572	527 962 231	12 604 028 341	11 276 382 775

		2 025	2 024
		NET	NET
PASSIF	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES		
F01		4 889 848 642	2 843 684 227
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	334 059 202	87 181 494
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	4 250 000 000	2 750 000 000
F2B	Dépôts à terme reçus	4 250 000 000	2 750 000 000
F2C	Dépôts de garantie reçus		
F2D	Autres dépôts reçus		
F3A	Comptes d'emprunts	278 337 334	0
F3E	Emprunts à moins d'un an	0	0
F3F	Emprunts à terme	278 337 334	0
F50	Autres sommes dues aux institutions financières		
F55	Ressources affectées		
F60	Dettes rattachées	27 452 106	6 502 733
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	4 716 552 566	5 729 825 731
G10	Comptes ordinaires créditeurs	1 537 654 572	1 795 791 561
G15	Dépôts à terme reçus	1 861 000 000	2 840 500 000
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	306 019 903	221 103 446
G30	Autres dépôts de garantie reçus	994 541 000	842 570 000
G35	Autres dépôts reçus	0	0
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues	0	0
G90	Dettes rattachées	17 337 091	29 860 724
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	830 104 487	663 467 679
H10	Versements restant à effectuer	0	0
H40	Créditeurs divers	302 519 813	280 041 610
H6A	Comptes d'ordre et divers	527 584 674	383 426 069
H6B	Comptes de liaison	0	0
H6C	Comptes de différences de conversion		
H6G	Comptes de régularisation - passif	499 482 438	365 969 119
H6P	Comptes d'attente - passif	28 102 236	17 456 950
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		

K20	Titres de participation		
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	2 167 522 646	2 039 405 138
L10	Subventions d'investissement		
L20	Fonds affectés		
L21	Fonds de garantie		
L22	Fonds d'assurance		
L23	Fonds de bonification		
L24	Fonds de sécurité		
L25	Autres fonds affectés		
L27	Fonds de crédit		
L30	Provisions pour Risques et Charges	48 014 723	49 035 149
L31	Provisions pour charges de retraite	47 694 723	48 715 149
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signatures		
L33	Autres provisions pur risques et charges	320 000	320 000
L35	Provisions réglementées		
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes		
L37	Provision spéciale de réévaluation		
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	0	0
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	0	0
L45	Fonds pour risques financiers généraux		
L50	Primes liées au capital		
L55	Réserves		
L56	Réserve générale		
L57	Réserves facultatives		
L58	Autres réserves		
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations		
L60	Capital	4 000 000 000	4 000 000 000
L61	Capital appelé	4 000 000 000	4 000 000 000
L62	Capital non appelé	0	0
L65	Fonds de dotation		
L70	Report à nouveau (+ou-)	-2 009 630 011	-2 094 639 814
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ou -)	129 137 934	85 009 803
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation		
L82	Excédent ou déficit de l'exercice		
L90	TOTAL PASSIF	12 604 028 341	11 276 382 775

HORS BILAN		DIMF 2900	
		CreditKash	
Date d'arrêté: 31/12/2025		(EN FCFA)	
P: A			
Code poste	LIBELLES	2025	2024
	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1A		-	-
N1H	ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES	-	-
N1J	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	-	-
N1K	ENGAGEMENTS RECUS DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	-	-
N2A	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
N2H	D'ordre des institutions financières	-	-
N2J	Reçus des institutions financières	-	-
N2M	D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients	7 000 000	500 000
	Reçus des membres, bénéficiaires ou clients	1 710 555 199	908 955 199
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
N3A	Titres à livrer	-	-
N3B	Intervention à l'émission	-	-
N3C	Marché gris	-	-
N3D	Autres titres à livrer	-	-
N3E	Titres à recevoir	-	-
NRF	Intervention à l'émission	-	-
NRG	Marché gris	-	-
N3H	Autres titres à livrer	-	-
	ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVISES		
	OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT		
P1A	Francs CFA achetés non encore reçus	-	-
P1B	Devises achetées non encore reçues	-	-
P1C	Francs CFA vendus non encore livrés	-	-
P1D	Devises vendues non encore livrées	-	-
	PRETS OU EMPRUNTS EN DEVISES		
P1E	Devises prêtées non encore livrées	-	-
P1F	Devises empruntées non encore reçues	-	-
	OPERATIONS DE CHANGE A TERME		
P1G	Opérations de change à terme francs cfa à recevoir contre devises à livrer	-	-
P1H	Opérations de change à terme devises à recevoir contre FCFA à livrer	-	-
P1J	Opérations de change à terme devises à recevoir contre devises à livrer	-	-
P1K	Opérations de change à terme devises à livrer contre devises à recevoir	-	-
P1L	Report/déport non couru à recevoir	-	-
P1M	Report/déport non couru à payer	-	-
P1R	Intérêts non courus en devises couverts à recevoir	-	-
P1S	Intérêts non courus en devises couverts à payer	-	-
P1V	Ajustements devises hors bilan	-	-
	AUTRES ENGAGEMENTS		
Q1A	Engagements donnés	-	-
Q1B	Engagements reçus	2 126 200 000	1 542 700 000
	OPERATIONS EFFECTUEES POUR LE COMPTE DE TIERS		
Q1C	Valeurs à l'encaissement non disponibles	-	-
Q1F	Comptes exigibles après encaissements	-	-
Q1J	Comptes de suivi des engagements de financement consortiaux	-	-
Q1K	Comptes de suivi des engagements de garantie consortiaux	-	-
Q1L	Comptes de suivi des crédits consortiaux	-	-
Q1M	Crédits distribués pour le compte de tiers	-	-
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX	-	-

COMPTE DE RESULTAT			
Date d'arrêté : 31/12/2025			
P: A			
Code poste	CHARGES	2025	2024
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	304 321 903	104 535 862
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0	0
R1B	organe financier	0	0
R1C	caisse centrale		
R1D	trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants	0	0
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôt créditeurs	289 917 813	102 315 572
R1N	Dépôts à terme reçus	289 917 813	102 315 572
R1P	depot de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	10 008 111	0
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an	0	0
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	10 008 111	0
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	4 395 979	2 220 290
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	128 904 133	230 238 045
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	128 904 133	230 238 045
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	3 006 196	10 350 165
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	119 383 009	212 422 640
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	6 514 928	7 465 240
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus	0	0
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus	0	0
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	0	0
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	1 509 847 458	1 374 254 144
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	433 226 036	334 773 907

R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	0	0
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses	0	0
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
R5C	Frais d'acquisition		
R5D	Etalement de la prime		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur opérations de credit bail		
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges		
R5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières	0	0
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
R6W	Charges sur les moyens de paiement	0	0
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers	0	0
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
R7B	Moins -values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	0	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NET	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	359 478	0
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	1 509 847 458	1 374 254 144
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	359 478	0
	PRODUIT FINANCIER NET	1 510 206 936	1 374 254 144

	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
R8G	Achats de marchandises	1 750 000	0
R8J	stocks vendus		
R8L	Variations de stocks marchandise	-4 070 011	717 936
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 646 096 090	1 680 180 217
S02	FRAIS DE PERSONNEL	703 123 519	634 925 239
S03	Salaires et traitements	576 164 177	524 976 310
S04	Charges sociales	114 779 676	101 423 875
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	12 179 666	8 525 054
S1A	IMPOTS ET TAXES	48 420 628	41 958 454
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	25 783 970	22 860 460
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impôts	22 636 658	19 097 994
S1D	Impôts directs	18 071 528	12 952 444
S1G	Impôts indirects	0	0
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	2 325 130	5 755 550
S1J	Impôts et taxes divers	2 240 000	390 000
	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes		
S1K	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	619 156 150	560 413 173
S2A	Services extérieurs	159 660 088	139 664 044
S2C	Redevances de crédit-bail	0	0
S2D	Loyers	87 279 743	83 531 508
S2F	Charges locatives et de co-propriété	0	0
S2H	Entretien et réparations	7 003 306	4 368 924
S2J	Primes d'assurance	62 397 731	48 789 304
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	0	0
S2L	Divers	2 979 308	2 974 308
S3A	Autres services extérieurs	393 753 690	356 792 481
S3B	Personnel extérieur à l'institution	42 055 200	33 193 400
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	219 266 891	223 839 627
S3E	Publicité, publications et relations publiques	19 631 900	11 749 695
S3G	Transport de biens	132 500	0
S3J	Transports collectifs du personnel		
S3L	Déplacements, missions et réceptions	10 693 450	3 872 175
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	66 837 494	55 695 362
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	35 136 255	28 442 222
S3P	Divers	0	0
S4A	Charges diverses d'exploitation	65 742 372	63 956 648
	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires		
S4B		23 532 710	21 320 159
S4D	Indemnités de fonction versées	21 951 216	21 951 216
S4I	Frais de tenue d'assemblée	0	0
S4K	Moins-values de cession sur immobilisations	0	0
S4L	sur immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
S4M	sur immobilisations financières	0	0
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière		
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	20 258 446	20 685 273

T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	91 333 210	86 113 324
T53	Dotation aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	91 333 210	86 113 324
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation		
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	184 062 583	356 770 027
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	86 503 642	197 508 329
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	29 239 271	75 182 550
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	36 173 455	78 589 925
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	21 090 916	43 735 854
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	0	0
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	9 743 029	10 063 030
T6J	Dotations aux provisions réglementées	0	0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	87 815 912	149 198 668
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 304 348	13 419 488
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	523 219	0
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	19 222 177	17 429 666
L80	EXCEDENT	129 137 934	85 009 803
T84	TOTAL CHARGES	2 240 189 793	2 131 531 017

DIMF 2080

CREDITKASH MALI

Code poste	PRODUITS	2025	2024
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	5 560 034	25 435 951
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	5 560 034	25 435 951
V1B	Organe financier		
V1C	Caisse centrale		
V1D	Trésor public		
V1E	CCP		
V1F	Banques et correspondants	5 560 034	25 435 951
V1H	Etablissements financiers		
V1I	SFD		
V1K	Autres institutions financières		
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	0	0
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	0	0
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués		
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués		
V2A	Intérêts sur comptes de prêts		
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		
V2G	Intérêts sur prêts à terme		
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts		
V2T	Commissions	0	0

V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	1 937 513 460	1 683 592 100
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	1 149 481 768	854 945 651
V3G	Autres crédits à court terme	926 220 289	854 945 651
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	223 261 479	0
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	0	0
V3R	Autres intérêts	250 917 075	375 172 187
V3T	Divers intérêts	250 917 075	375 172 187
V3X	Commissions	537 114 617	453 474 262
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	1 943 073 494	1 709 028 051
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	0	0
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre		
V4E	Produits sur opérations diverses	0	0
V4F	Commissions	0	0
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés		
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation		
V5F	Produits et profits sur titres d'investissement		
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail	0	0
V5J	Loyers	0	0
V5K	Reprises de provisions		
V5L	Plus-values de cession		
V5M	Autres produits		
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5P	Loyers		
V5Q	Reprises de provisions		
V5R	Plus-values de cession		
V5S	Autres produits		
V5T	Produits sur opérations de location avec option vente	0	0
V5V	Loyers	0	0
V5W	Reprises de provisions		
V5X	Plus-values de cession		
V5Y	Autres produits		
V6A	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	31 617	64 678
V6B	Gains sur opérations de change		
V6C	Commissions	31 617	64 678
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	327 861	411 354
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières	0	0
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires	0	0
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières	0	0
V6P	Produits sur engagement de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients	327 861	411 354
V6Q	produits sur engagements sur titres		
V6R	Produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0

V6V	Produits sur les moyens de paiement	0	0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	0	0
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif		
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière	0	0
V7D	Divers produits d'exploitation financière	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	359 478	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES		
	CHARGE FINANCIERE NETTE		
	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	Ventes de marchandises	1 005 099	636 541
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	170 012 636	362 240 560
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	18 525 179	42 990 930
	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		0
W4B	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues	0	0
W4D			
W4G	Plus-values de cession	12 420 000	
W4H	sur immobilisations incorporelles et corporelles	12 420 000	
W4J	sur immobilisations financières		
W4K	Revenues des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	0	37 833 465
W4M	Charges refacturées	0	37 833 465
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	6 105 179	5 157 465
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR		
X51	IMMOBILISATIONS	0	0
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations		
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		
	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR		
X6B	CREANCES AMORTIES	151 487 457	319 249 630
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	147 189 128	289 384 366
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	7 568 831	70 406 794
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	43 858 033	119 894 207
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	95 762 264	99 083 365
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif		
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	204 085	
X6I	Reprises de provisions réglementées		
X6J	Récupération sur créances amorties	4 094 244	29 865 264
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 112 444	46 460 925
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	626 642	12 688 908
L80	DEFICIT		
X84	TOTAL PRODUITS	2 240 189 793	2 131 531 017

ETATS ANNEXES

Déclaration de conformité au Référentiel Comptable Spécifique des SFD

CREDITKASH MALI SA présente des états financiers annuels établis sur la base des principes comptables retenus dans le Référentiel Comptable Spécifique aux Systèmes Financiers Décentralisés entré en vigueur le 1er janvier 2010.

Dérégations aux principes généraux :

Il n'y a pas eu de dérogations aux principes généraux courant l'exercice 2023

Règles et méthodes d'évaluation▪ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles acquises par CREDITKASH MALI SA sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Elles sont essentiellement constituées d'une licence pour l'utilisation du système métier « Amplitude » et des frais de constitution et de fonctionnement antérieurs. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 3 ans.

▪ *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée comme suit :

Nature des immobilisations	Durées d'utilité
Constructions	10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique et télécommunication	3 ans
Matériel de transport	3 ans
Agencements, Aménagements et installations	10 ans

▪ *Créances sur les établissements de crédit*

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : compte à vue, comptes à terme et prêts.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

▪ *Créances sur la clientèle*

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que l'Institution et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément au référentiel comptable spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés de l'UEMOA. Ils sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée sur la base d'une appréciation individuelle des risques de non-recouvrement selon les règles de provisionnement des créances en souffrance édictées par la BCEAO.

Le montant de la provision est déterminé selon les modalités ci-après :

- crédit comportant au moins une échéance impayée de plus de 3 mois à 6 mois au plus : 40% du solde restant dû;
- crédit comportant au moins une échéance impayée de plus de 6 mois à 12 mois au plus : 80% du solde restant dû;
- crédit comportant au moins une échéance impayée de plus de 12 mois à 24 mois au plus : 100% du solde restant dû ;
- crédit comportant au moins une échéance impayée plus de 24 mois : la créance est considérée comme irrécouvrable. Après reprise des provisions initialement constituées, la créance sera comptabilisée en perte.
- Les crédits restructuration sont provisionnés à 40 % à partir du 31-ème, passent à 80% à partir du 181-ème jour de retard et à 100% après 360-ème jour de retard.

Les crédits à la clientèle sont présentés nets des provisions à l'actif du bilan.

▪ *Stock*

- Suivi des comptes de stocks

Les stocks sont constitués de l'ensemble des marchandises et des fournitures qui sont la propriété de CreditKash Mali à la date de l'inventaire.

Le système de suivi de stock retenu par CreditKash Mali est l'inventaire intermittent qui consiste passer les écritures faisant apparaître les variations de stocks à la clôture mensuelle, par la constatation du stock final et l'annulation du stock initial, après l'inventaire physique.

- Valorisation des stocks

Les sorties de stocks de CreditKash Mali sont valorisées selon la technique du coût moyen pondéré (C.M.P.)

Règles d'établissement et de présentation des états financier :

CREDITKASH MALI SA présente des états financiers annuels établis sur la base de version développé retenus dans le Référentiel Comptable Spécifique aux Systèmes Financiers Décentralisés entré en vigueur le 1er janvier 2010

Changements de méthode :

Il n'y a pas eu de changement de méthode courant l'exercice 2025

Tableau des emplois et des ressources

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES			DIMF 2005
Date d'arrêté: 31/12/2025		CREDITKASH MALI	
P: A		(en Francs CFA)	
Code	LIBELLES	Amort/Provisions	Montants nets
	ACTIF		
B02	Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	157 304 999	9 198 022 030
B2D	Crédits à court terme		6 384 974 693
B30	Crédits à moyen terme		1 090 576 001
B40	Crédits à long terme		-
B70	Crédits en souffrance	157 304 999	1 722 471 336
D50	Crédit-bail et opérations assimilées		
D51	Crédit-bail		
D52	Location avec option d'achat		
D53	Location-vente		
D70	Créances en souffrance sur crédit-bail et opérations assimilées		
	PASSIF		
G02	Dettes à l'égard des membres, bénéficiaires ou clients		3 704 674 475
G10	Comptes ordinaires créditeurs		1 537 654 572
G15	Dépôts à terme reçus		1 861 000 000
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial		306 019 903
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues		

Détail du compte dénommé Personnel extérieur à l'institution :

Détail du compte 6221 - Personnel extérieur à l'institution								DIMF 2009
Etat:								CREDITKASH MALI
Date d'arrêt : 31/12/2025								(en Francs CFA)
P: A								
N.S. : XXX X/XX								
M:X								
Libellés	EFFECTIF (en unités)							FACTURATION A L'INSTITUTION
	NATIONAUX	Autres Etats de l'UMOA	Hors UMOA	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire =)	TOTAL	
1. Cadres Supérieurs						0	0	-
2. Techniciens Supérieurs et cadres moyens							0	
3. Techniciens Agents de Maîtrise et ouvriers qualifiés							0	
4. Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	21					21	21	42 055 200
TOTAL	21					21	21	42 055 200
PERMANENTS	21					21	21	42 055 200
SAISONNIERS								-
TOTAL	21					21	21	42 055 200

Etat des crédits en souffrance :

ETAT DES CREDITS EN SOUFFRANCE					DIMF 2010
Etat:					CREDITKASH MALI
Date d'arrêt : 31/12/2025					(en Francs CFA)
P: A					
D : BA0					
N.S. : XXX X/XX					
F:XX					
M:X					
CREDITS EN SOUFFRANCE	A	B	C=A-B	D	E= C - D
	Crédits et Prêts en souffrance	Dépôts de garantie	Soldes restant dus	Provisions	Crédits et Prêts en souffrance nets
Crédits comportant au moins une échéance impayée <= à 6 mois	1 747 798 026	-	1 747 798 026	39 523 201	1 708 274 825
Crédits comportant au moins une échéance impayée >6 à <= 12 mois	70 982 585	-	70 982 585	56 786 072	14 196 513
Crédits comportant au moins une échéance impayée >12 à <= à 24 mois	60 995 724	-	60 995 724	60 995 726	- 2
TOTAL	1 879 776 335	-	1 879 776 335	157 304 999	1 722 471 336

Etat des engagements par signature :

ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE			DIMF 2011-1
Etat:			CREDITKASH MALI
Date d'arrêté : 31/12/2025	D:BC0	F:XX	
P:A	N.S. : XXX X/XX	M:1	(en Francs CFA)
LIBELLES			Montant
Encours des engagements par signature donnés à court terme			7000000
Encours des engagements par signature donnés à moyen et long termes			
TOTAL			7000000

Etat de l'encours des crédits des dix débiteurs les plus importants de l'institution :

ETAT DE L'ENCOURS DES CREDITS DES DIX DEBITEURS LES PLUS IMPORTANTS DE L'INSTITUTION			DIMF 2012
Etat:			CREDITKASH MALI
Date d'arrêté : 31/12/2025	D:BD0		
P:A	N.S. : XXX X/XX		(en Francs CFA)
PRENOMS/NOMS/N°D'IDENTIFICATION	DUREE DU CREDIT OCTROYE	DUREE RESTANT A COURIR	ENCOURS DES PRETS (en nets)
TF CONSULTING SARL	12	9	108 565 041
BOULANGERIE BABA SARL	22	21	76 615 562
FOFIEX SARL	13	13	75 937 603
FOFANA BAMODI	12	11	75 000 000
HANAKO SARL	12	11	70 592 372
TOGUNA ELECTRONIQUE	12	8	68 589 426
HAIDARA YOUSOUF	25	19	68 189 714
ENTREPRISE LUXE-MARQUAGE-SARL	4	0	67 041 890
GUIRAMO TRADING SARL	12	11	60 000 000
MALIAN ENGINE RENTING SARL	6	5	60 000 000
TOTAL			730 531 608

Etat des valeurs Immobilisées :

ETAT DES VALEURS IMMOBILISEES				DIMF 2015
31/12/2025				CREDITKASH MALI
P: A				
Date d'arrêt : 31/12/2025		D : BG0		F:XX (en Francs CFA)
P: A		N.S. : XXX X/XX		M:X
Code	LIBELLES	MONTANTS BRUTS	AMORT/PROV	MONTANTS NETS
D1A	Immobilisations financières			
D1E	Titres de participation			
D1L	Titres d'investissement			
D1S	Depôts et cautionnement	1 800 000	-	1 800 000
D23	Immobilisations en cours	-		-
D24	<i>Incorporelles</i>	-		-
D25	<i>Corporelles</i>	-		-
D30	Immobilisations d'exploitation	687 546 680	370 657 232	316 889 448
D31	<i>Incorporelles</i>	1 022 225	-	1 022 225
D32	Droit au bail			
D33	Autres éléments du fonds commercial			
D34	Frais d'établissement			
D35	Autres immobilisations incorporelles			
D36	<i>Corporelles</i>	686 524 455	370 657 232	315 867 223
D40	Immobilisations hors exploitation	2 093 139 302	-	2 093 139 302
D41	<i>Incorporelles</i>			
D42	Droit au bail			
D43	Autres éléments du fonds commercial			
D44	Autres immobilisations incorporelles			
D45	<i>Corporelles</i>	525 381 752		525 381 752
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	1 567 757 550	0	1 567 757 550
D46	<i>Incorporelles</i>	0	0	0
D47	<i>Corporelles</i>	1 567 757 550	0	1 567 757 550

Etat Affectation de résultat

ETAT D'AFFECTATION DU RESULTAT			DIMF 2016	
31/12/2025			CREDITKASH MALI	
Date d'arrêté : 31/12/2025		D : BH0	F:XX CFA)	(en Francs
P: A	N.S. : XXX X/XX		M:X	
Code	LIBELLES	Proposition de répartition	Répartition effective	
	<u>DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER</u>			
L80	Résultat de l'exercice (+/-)	129 137 934		
L70	Report à nouveau (+/-)	- 2 009 630 011		
770	RESULTAT A AFFECTER	129 137 934		
	<u>AFFECTATION DU RESULTAT BENEFICIAIRE</u>			
772	Réserve générale			
773	Réserves facultatives			
774	Autres réserves			
776	Report à nouveau bénéficiaire			
777	Autres affectations			
	<u>AFFECTATION DU RESULTAT DEFICITAIRE</u>			
776	*Report à nouveau déficitaire	1 880 492 077		
778	*Prélèvements sur les réserves			
779	Autres			

Suivant récépissé n°61/CKTI en date du 26 mai 2026, il a été créé une association dénommée : « Association Collectif pour le Développement de l'Arrondissement de Djoliba ou Djoliba Sigida Kuluw Yiriwali Ton », en abrégé (CDAD).

But : Accompagner et favoriser le développement local, l'inclusion des groupes d'acteurs locaux dans la gouvernance locale, l'initiation ainsi que la réalisation de projets et actions de développement dans les villages de l'arrondissement.

Siège Social : Djoliba.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président d'honneur : Bemba TRAORE

Président actif : Lassana Arouna FOFANA

1er Vice-président : Bakary DIAKITE

2ème Vice-président : Sèmè KEITA

3ème Vice-président : Adama DIAKITE

Secrétaire général : Siriman KAMISSOKO

Secrétaire général adjoint : Oumar Bréhima KEITA

Trésorier général : Bakary Tiémoko DIAKITE

Trésorier général adjoint : Bandiougou KEITA

Secrétaire administratif : Moussa KAMISSOKO

Secrétaire administratif adjoint : Gaoussou SIDIBE

1er Secrétaire à l'organisation : Salim KEITA

2ème Secrétaire à l'organisation : Faran KEITA

3ème Secrétaire à l'organisation : Massaman DANTE

4ème Secrétaire à l'organisation : Bakary DIAKITE

1er Secrétaire à la communication : Mamadi KAMISSOKO

2ème Secrétaire à la communication : N'Tio CAMARA

3ème Secrétaire à la communication et à la mobilisation : Djémory KOUYATE

1er Secrétaire aux conflits : Yacouba DIAKITE

2ème Secrétaire aux conflits : Drissa KEITA

3ème Secrétaire aux conflits : Djélimoussa KAMISSOKO

4ème Secrétaire aux conflits : Yacouba KEITA

5ème Secrétaire aux conflits : Youssouf DIALLA

Commissaire aux comptes : Térena DOUMBIA

Commissaire aux comptes adjoint : Fodé DIAKITE

Responsable chargé des questions des jeunes : Balla KEITA

Responsable adjoint chargé des questions des jeunes : Seybou DIALLO

Secrétaire à la promotion féminine : Alima MAGASSOUBA

Secrétaire adjointe à la promotion féminine : Awa DIAKITE

Secrétaire à la mobilisation : Moussa NIARE

Secrétaire adjoint à la mobilisation : Bakary TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures : Amadou DIALLA

1er Adjoint au secrétaire aux relations extérieures : Samba DIALLO

2ème Adjoint au secrétaire aux relations extérieures : Siaka DIAKITE

Suivant récépissé n°0203/G.DB-CAB en date du 15 mai 2026, il a été créé une association dénommée : « Amicale des Douaniers du Centre d'Instruction 2004 », en abrégé (ADCI.2004).

Objet :

- Pérenniser les liens de camaraderies au sein de l'Amicale ;
- renforcer les liens de solidarité entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, Badialan II ; Rue : 502, Porte : 199.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Alou SAMAKE

Vice-président : Issoufi DAGA

Secrétaire général : Abdoulaye Bakary SOGORE

Secrétaire administratif : Abdoulaye Mahamane MAIGA

Secrétaire aux affaires sociales 6ème adjointe : Mme TRAORE Awa BAGAYOKO

Secrétaire aux affaires sociales 5ème adjointe : Mme DIAKITE Assaïta YANOGA

Secrétaire à l'organisation : Ichiaka Moussa KABORE

Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe : Mme DOLO Maïmouna TRAORE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Mme DRAME Fatoumata SYLLA

Secrétaire à l'information adjoint : Mme DIARRA Fatoumata KANE

Secrétaire aux affaires sociales : Almamy DICKO

Secrétaire aux affaires sociales 1er adjoint : Ousmane TRAORE

Secrétaire aux affaires sociales 2ème adjoint : Siriman DIARRA

Secrétaire aux affaires sociales 3ème adjoint : Amadou BABI

Secrétaire aux affaires sociales 4ème adjointe : Mme DIA TENE GAMA

Trésorière générale : Mme HAÏDARA Aïssata HAÏDARA

Secrétaire aux conflits : Abdel Kader HAÏDARA

Secrétaire aux conflits adjoint : Patrice DEMBELE

Secrétaire aux affaires sociales 7ème adjoint : Mme GANO Anta Cisse

Secrétaire à l'information : Sory I HANN

Commissaire aux comptes : Mme SANGARE Kadiatou SINAYOKO

Suivant récépissé n°0197/G.DB-CAB en date du 12 mai 2026, il a été créé une association dénommée : « Association AW NI KENEYA », en abrégé (ANK).

Objet :

- Promouvoir, en collaboration avec les autorités sanitaires, la création d'une plateforme numérique centralisée, géolocalisée et interactive permettant à chaque citoyen d'accéder à des informations sanitaires fiables et d'être orienté rapidement vers les soins adéquats ;
- Renforcer la confiance et la fréquentation des centres de santé de proximité ; etc.

Siège Social : Bamako, Badalabougou SEMA; Rue : 108, Porte : 400.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Pr Bah KEITA

Vice-président : Dougou KEITA

Secrétaire général : Dr Daouda MALLE

Secrétaire chargé des finances : Yacouba DIALLO

Trésorière : Maimouna NDIAYE

Secrétaire chargée de la communication, de l'information et des relations extérieures : Fanta DIAKITE

Secrétaire chargée de la promotion des activités : Oumou COULIBALY

Suivant récépissé n°0196/G.DB-CAB en date du 11 mai 2026, il a été créé une association dénommée : « Association du Combat de Corps à Corps », en abrégé (ACCC).

Objet :

- Favoriser l'accès au combat de Corps à Corps au plus grand nombre de pratiquants ;
- Faire connaître les techniques et valeurs du Combat de Corps à Corps aux couches socioprofessionnelles qui en ont le plus besoin ; etc.

Siège Social : Bamako, Hippodrome I ; Rue : 240, Porte : 179.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Dr. Ing. Alioune Badara TRAORE

1ère Vice-présidente : Aminata DEMBELE

2ème Vice-président : Nafaraba KEITA

3ème Vice-président : Youssouf SINGARE

Secrétaire général : Mamadou KANTE

Secrétaire général adjoint : Kounady Alioune TRAORE

Trésorier général : Sirimambé KOITA

Trésorier général adjoint : Lahaou NIARE

Secrétaire à la communication : Sékou KEITA

Secrétaire à la communication adjoint : Bréhima N'DAOU

Secrétaire au relation extérieure : Samba DEMBELE

Secrétaire au relation extérieure adjointe : Awa SANGARE

Secrétaire à l'organisation : Korotoumou DIARRA

1er Secrétaire à l'organisation : Alou SOUMANO

2ème Secrétaire à l'organisation : Idrissa TRAORE

3ème Secrétaire à l'organisation : Nènè M'péné DEMBELE

4ème Secrétaire à l'organisation : Souleymane KONE

5ème Secrétaire à l'organisation : Arouna BAGAYOKO

Commissaire aux conflits et aux affaires sociales : Moussa TAMBOURA

Commissaire au compte : Alpha Chabri KEITA

Suivant récépissé n°46/CKTI en date du 06 décembre 2024, il a été créé une association dénommée : « Association Taekwondo MASIA CLUB MALI », en abrégé (TMC).

But :

- Enseigner et pratiquer le Taekwondo et les sports de combats assimilés ;
- organiser les événements liés au Taekwondo et aux sports de combats assimilés ;
- organiser les événements permettant de fédérer l'ensemble de ses membres ; etc.

Siège Social : Sanankoroba .

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Enock dit Hindogo YEBESSE

Vice-président : Bakary KEITA

Secrétaire général : Lamine DEMBELE

Secrétaire général adjoint : Nowé Antimé SAGARA

Trésorier : Brehima GOITA

Trésorier adjointe : Bougouri DIAKITE

Commissaire aux comptes : Dramane DIAWARA

Chargé de communication : Ali DIARRA

Chargé de l'organisation : Bourama KONE

Chargé adjointe de l'organisation : Sitan COULIBALY

Chargé des relations intérieures et extérieures : Youssouf COULIBALY

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR ;

Président : Dramane TRAORE

Vice-président : Filani Mory TRAORE

Secrétaire administratif : Mahamadou Saga Wadi TRAORE

Secrétaire aux conflits : Mahamadou TRAORE

Suivant récépissé n°0175/G.DB-CAB en date du 27 avril 2026, il a été créé une association dénommée : « Association DON DE SOI », en abrégé (A.D.S).

Objet : Appuyer les personnes en situation de précarité ; etc.

Siège Social : Bamako, Kalabancoura ; Rue : 132, Porte : 208.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Abdoulaye KONE

Secrétaire général : Arouna SIDIBE

Trésorier général : Abdramane COUMARE

Secrétaire pour la paix, la cohésion sociale et la culturelle : Drissa COULIBALY

Secrétaire pour la promotion de l'emploi, la formation et l'éducation : Ibrahim DICKO